



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 février 2016

---

### Résolution 2267 (2016)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7632<sup>e</sup> séance,  
le 26 février 2016**

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses précédentes résolutions, les déclarations de son président et les déclarations à la presse concernant la situation en Guinée-Bissau, en particulier ses résolutions 1876 (2009), 2030 (2011), 2048 (2012), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014) et 2203 (2015),

*Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau en date du 12 février 2016 (S/2016/141) et des recommandations qui y sont formulées, et *soulignant* l'appréciation positive du Secrétaire général concernant le rôle que joue son Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) en prêtant son concours au Gouvernement de la Guinée-Bissau,

*Soulignant* que le Gouvernement de la Guinée-Bissau doit continuer de prendre des mesures concrètes pour favoriser la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays, en réformant efficacement le secteur de la sécurité, en luttant contre la corruption grâce au renforcement du système judiciaire, en améliorant l'administration publique et la gestion des recettes de l'État, ainsi que la prestation des services de base à la population, et *louant* sa détermination à mettre en œuvre ses priorités nationales,

*Se déclarant* préoccupé par les tensions politiques et institutionnelles persistantes entre le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et les responsables des partis politiques, qui empêchent le pays d'avancer dans l'exécution de son programme national de réforme depuis plus de six mois et risquent de compromettre les progrès réalisés en Guinée-Bissau depuis le retour à l'ordre constitutionnel après les élections de 2014,

*Se félicitant* de l'engagement constant du Représentant spécial du Secrétaire général, Miguel Trovoadá, du Président sénégalais, en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Président guinéen, Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, de l'Envoyé spécial du Président nigérian et d'autres interlocuteurs, dans la recherche d'une solution pacifique à l'impasse, et rappelant la nécessité de mener une action



concertée entre l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne,

*Soulignant* que les principes démocratiques doivent être respectés et qu'il importe de promouvoir la réconciliation nationale, un dialogue ouvert à tous et une bonne gouvernance, lesquels sont essentiels pour parvenir à une paix durable en Guinée-Bissau, *insistant* sur la nécessité d'associer tous les Bissau-Guinéens à cette entreprise aux niveaux national et local, dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs, de l'état de droit, de la justice et de la lutte contre l'impunité, et *encourageant* toutes les parties prenantes à participer à ce processus,

*Affirmant* que la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau passe nécessairement par une transition consensuelle et sans exclusive conduite par les Bissau-Guinéens, le respect de l'ordre constitutionnel, la réforme à titre prioritaire de la défense, de la sécurité et de la justice, la promotion de l'état de droit, la défense des droits de l'homme, la promotion du développement socioéconomique et la lutte contre l'impunité et le trafic de drogues,

*Réaffirmant* qu'il importe que les forces de défense et de sécurité continuent de s'abstenir de toute ingérence dans la situation politique en Guinée-Bissau et se félicitant de la retenue dont elles font preuve à cet égard et du calme manifesté par le peuple bissau-guinéen,

*Soulignant* qu'il importe que le Gouvernement de la Guinée-Bissau, aidé dans sa tâche par le BINUGBIS et les partenaires internationaux, continue de se doter d'institutions transparentes, responsables et compétentes dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit,

*Affirmant* que toutes les parties prenantes en Guinée-Bissau doivent s'employer à garantir la stabilité à court, à moyen et à long terme en manifestant clairement leur volonté d'engager un véritable dialogue politique sans exclusive pour créer des conditions permettant d'apporter des solutions viables et durables aux problèmes sociaux, économiques, politiques et militaires du pays, de manière à faciliter la mise en œuvre de réformes indispensables et le renforcement des institutions publiques,

*Notant* les efforts que fait le Gouvernement pour asseoir le contrôle et la tutelle effectifs des autorités civiles sur les forces de défense et de sécurité, faute de quoi le bon fonctionnement des institutions de l'État pourrait être entravé par la collusion entre certains acteurs politiques et les chefs militaires,

*Saluant* les efforts que déploie la CEDEAO pour aider à préserver la paix, la sécurité et le développement et appuyer l'entreprise de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau grâce aux activités de sa mission dans ce pays (ECOMIB),

*Se félicitant* que l'ECOMIB continue de contribuer à mettre en place les conditions voulues pour permettre la mise en œuvre de réformes vitales dans les domaines de la défense et de la sécurité et encourageant la communauté internationale à soutenir la poursuite de ces efforts,

*Prenant note* avec préoccupation des difficultés financières que rencontre l'ECOMIB pour poursuivre la mise en œuvre de son mandat,

*Demandant de nouveau* au Gouvernement de la Guinée-Bissau d'entreprendre des enquêtes transparentes, indépendantes et crédibles sur toutes les violations présumées des droits de l'homme et les atteintes à ceux-ci, conformément aux normes internationales, et d'en punir les auteurs,

*Redisant* sa préoccupation face à la menace que le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée qui y est associée représentent pour la paix et la stabilité et, à cet égard, *saluant* les mesures prises par le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO, le BINUGBIS, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres parties prenantes pour lutter contre ce problème,

*Insistant de nouveau* sur la nécessité, pour lutter contre le problème mondial de la drogue et des activités criminelles qui y sont associées, de s'attaquer au problème du trafic de drogues dans les pays d'origine, de transit et de destination finale selon le principe de la responsabilité commune et partagée, *soulignant* à cet égard la nécessité d'accroître la cohérence, la coordination et l'efficacité de l'action des partenaires concernés afin de démultiplier leurs efforts collectifs, notamment par des échanges d'informations, et *insistant* sur le fait que, pour être durable, toute solution à l'instabilité qui règne en Guinée-Bissau doit comporter des mesures concrètes de lutte contre l'impunité et garantir que les responsables d'assassinats à motivation politique et d'autres crimes graves tels que les atteintes à l'ordre constitutionnel et les activités liées au trafic de drogues sont traduits en justice, notamment au moyen des mécanismes de justice nationaux,

*Réaffirmant* qu'il est d'une importance cruciale que le système des Nations Unies et les partenaires internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux conservent une capacité d'évaluation en Guinée-Bissau et continuent d'apporter leur appui à la sécurité et au développement à long terme de ce pays, notamment pour la mise en œuvre de la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la création d'un climat propice à la bonne gouvernance et à un développement économique et social durable et sans exclusive, et, à cet égard, *saluant* l'œuvre importante qu'accomplit l'ONUDC, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies en Guinée-Bissau et dans la sous-région, et *préconisant* le renforcement de la coopération entre l'ONUDC et le BINUGBIS,

*Soulignant* le rôle que joue l'UNICEF, en étroite coopération avec le Gouvernement, pour ce qui est de mettre en place les conditions voulues pour offrir une éducation aux enfants bissau-guinéens,

*Insistant* sur le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, comme reconnu dans les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015),

*Se félicitant* de la coopération entre le BINUGBIS, les autorités nationales et les organisations de la société civile pour que le rôle des femmes soit renforcé en Guinée-Bissau et soulignant que le principe de l'égalité entre les sexes doit continuer d'orienter la mise en œuvre de tous les aspects du mandat du Bureau,

*Réaffirmant* que les partenaires de la Guinée-Bissau doivent continuer de coordonner activement et étroitement les mesures qu'ils prennent en appui aux efforts que déploie le Gouvernement pour remédier aux problèmes d'ordre

politique, sécuritaire et de développement, et, à cet égard, *se félicitant* du soutien coordonné que ces partenaires, notamment les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ont apporté au Gouvernement à l'occasion de la Conférence internationale des donateurs pour la Guinée-Bissau, tenue le 25 mars 2015 à Bruxelles,

*Prenant note* du communiqué final de la quarante-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Abuja (Nigeria) les 16 et 17 décembre 2015, dans lequel l'importance du dialogue dans la consolidation de la paix et de la démocratie en Guinée-Bissau est soulignée,

*Prenant note* de la déclaration faite le 15 février 2016 par le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et *se félicitant* de la poursuite du dialogue entre la Commission et la Guinée-Bissau,

*Se félicitant* du succès des mesures prises pour empêcher la propagation de la maladie à virus Ebola et soulignant qu'il faut mener en permanence des activités de planification de manière à renforcer les capacités nationales ainsi que les systèmes de surveillance et de réponse sanitaires et le mécanisme de résilience du pays,

*Réaffirmant* son attachement sans faille à la consolidation de la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau,

1. *Décide* de prolonger le mandat du BINUGBIS pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017;

2. *Exprime* son ferme appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, qui joue un rôle clef, et prie le BINUGBIS, notamment grâce aux bons offices du Représentant spécial et fort de son soutien politique, de se concentrer en particulier sur les tâches prioritaires suivantes :

a) Accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées, y compris en coordination avec la CEDEAO et l'ECOMIB et avec d'autres partenaires internationaux, aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice civile et militaire conformes aux normes internationales;

c) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et améliorer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays;

3. *Affirme* que le BINUGBIS et le Représentant spécial continueront de piloter l'action menée par la communauté internationale dans les domaines prioritaires suivants :

a) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles;

b) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire, qui soient à même d'assurer le maintien de la sécurité publique et la lutte contre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) Aider les autorités nationales à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, de même qu'à surveiller la situation en matière de droits de l'homme et à en rendre compte;

d) Fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC;

e) Aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 2242 (2015), et à mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des femmes afin de garantir la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux, grâce notamment au détachement de conseillers pour ces questions;

f) Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;

4. *Engage* les dirigeants de la Guinée-Bissau, notamment le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et les responsables des partis politiques, à donner suite à l'engagement qu'ils ont pris d'instaurer la stabilité politique en Guinée-Bissau et, ce faisant, d'œuvrer dans l'intérêt du peuple bissau-guinéen;

5. *Demande* aux autorités bissau-guinéennes et à toutes les parties prenantes, notamment l'armée, les partis politiques et la société civile, d'unir leurs efforts en vue de consolider les progrès accomplis jusqu'ici et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, en prêtant une attention particulière à la dynamique des forces politico-militaires, à l'inefficacité des institutions publiques et la faiblesse de l'état de droit, à l'impunité et aux violations des droits de l'homme, à la pauvreté et au manque d'accès aux services de base;

6. *Souligne* que la consolidation de la paix et la stabilisation en Guinée-Bissau passent nécessairement par le dialogue et demande aux autorités nationales de faire en sorte que la révision de la Constitution soit rapidement menée à bien;

7. *Exige* de nouveau des forces de sécurité et de défense qu'elles se soumettent pleinement à la tutelle du pouvoir civil;

8. *Salue* l'importante action que mène la CEDEAO et encourage celle-ci à continuer d'apporter son appui politique aux autorités et aux responsables politiques de la Guinée-Bissau par le biais de missions de bons offices et de médiation;

9. *Encourage* la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise à prendre les mesures nécessaires pour organiser une réunion du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et toutes les parties prenantes;

10. *Prend note* de l'évolution de la situation des droits de l'homme dans le pays et *prie instamment* les autorités bissau-guinéennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits de l'homme, mettre fin à l'impunité, diligenter des enquêtes en vue d'identifier les auteurs de violations des droits de l'homme, notamment celles commises envers les femmes et les enfants, de les traduire en justice et d'agir pour protéger les témoins afin de faire prévaloir la justice;

11. *Se félicite* de l'action menée conjointement par les partenaires internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise, pour accroître leur coopération à l'appui du Gouvernement de la Guinée-Bissau, les *encourage* à continuer d'œuvrer ensemble à la stabilisation du pays conformément aux priorités arrêtées par le Gouvernement en matière de réformes structurelles, et, à cet égard, salue le rôle joué par la Commission de la consolidation de la paix s'agissant de renforcer cette action de façon à concourir à la concrétisation des priorités du pays en matière de consolidation de la paix;

12. *Note* que la réforme du secteur de la défense et de la sécurité a été partiellement engagée et *encourage* la poursuite de cette tâche, qui constitue un facteur déterminant de la stabilité à long terme de la Guinée-Bissau, et *invite* tous les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux compétents du pays à agir de manière coordonnée dans ce domaine de manière à obtenir rapidement des résultats positifs;

13. *Salue* le rôle crucial joué par l'ECOMIB pour ce qui est de sécuriser les institutions publiques et de soutenir la réforme du secteur de la sécurité, *est favorable* au maintien de la Mission, conformément à la volonté exprimée par les autorités bissau-guinéennes, et *demande instamment* aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux d'envisager de fournir une assistance financière pour aider la CEDEAO à maintenir le déploiement de l'ECOMIB, conformément à la demande formulée par le quarante-huitième Sommet ordinaire des chefs d'État de la CEDEAO;

14. *Demande* aux autorités bissau-guinéennes de continuer à réformer et à renforcer activement l'appareil judiciaire, tout en garantissant la séparation des pouvoirs et l'accès de tous les citoyens à la justice;

15. *Prie à nouveau* les autorités bissau-guinéennes de mettre en œuvre et d'actualiser si nécessaire les textes législatifs et les mécanismes nationaux de façon à combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, qui menacent la sécurité et la stabilité de la Guinée-Bissau et de la sous-région, et, dans ce contexte, de fournir un appui supplémentaire à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale mise en place dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et au Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, *engage* les partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux à accroître leur soutien à ces institutions, à financer la présence de l'ONUDC en Guinée-Bissau et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale du BINUGBIS afin de répondre aux priorités immédiates et à moyen et long termes, *engage* les membres de la communauté internationale à renforcer leur coopération avec la Guinée-Bissau de manière à lui permettre de contrôler son trafic aérien et de surveiller sa sécurité aritime dans la zone relevant de sa juridiction, notamment pour lutter contre le

trafic de drogues et la criminalité organisée transnationale, ainsi que contre la pêche illégale dans ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive et les autres formes d'exploitation illicite de ses ressources naturelles, et *demande instamment* aux autorités bissau-guinéennes de faire preuve d'une pleine détermination à combattre le trafic de drogues;

16. *Souligne* l'importance de la lutte contre le trafic de drogues pour parvenir à la stabilité politique et économique en Guinée-Bissau, *prie* le Secrétaire général de donner au BINUGBIS les moyens nécessaires, en maintenant une composante antidrogue dotée des spécialistes requis et de faire figurer dans son rapport un bilan des progrès accomplis dans la lutte contre le trafic de drogues, et *prie également* le Représentant spécial du Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que l'action des institutions, fonds et programmes des Nations Unies intervenant dans ce pays soit plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace de sorte qu'ensemble, ces entités puissent mener une action plus profitable, notamment en communiquant au Représentant spécial tous renseignements utiles sur les individus, groupes, entreprises et entités liés au trafic de drogues qui font peser une menace sur la paix, la stabilité et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région;

17. *Salue* le rôle de médiation que jouent les Représentants spéciaux du Secrétaire général en soutien au Gouvernement de la Guinée-Bissau, et *invite* le Secrétaire général à renforcer les moyens dont dispose le BINUGBIS à cet égard et à continuer d'améliorer la coordination de l'aide internationale;

18. *Prie instamment* les parties prenantes bissau-guinéennes de faire preuve de la volonté nécessaire pour rétablir la dynamique de progrès dans des domaines clés, ainsi qu'il est indiqué dans le programme « Terra Ranka » présenté à la communauté des donateurs lors de la table ronde de Bruxelles, qui s'est tenue en mars 2015, *invite* les partenaires de la Guinée-Bissau à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lors de cette table ronde, et encourage le BINUGBIS à aider à coordonner l'assistance internationale fournie au Gouvernement de la Guinée-Bissau aux fins de la lutte contre la pauvreté;

19. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte tous les six mois de l'application de la présente résolution et de présenter dans les six mois au Comité créé par sa résolution 2048 (2012) un rapport décrivant les progrès accomplis vers la stabilisation du pays et le retour à l'ordre constitutionnel et contenant des recommandations concernant la poursuite du régime de sanctions après les élections, comme prévu au paragraphe 12 de la résolution 2048 (2012);

20. *Décide* de réexaminer les sanctions arrêtées en application de la résolution 2048 (2012) dans un délai de sept mois à compter de l'adoption de la présente résolution;

21. *Décide* de rester activement saisi de la question.